

Troisième Conférence des Ministres en charge de l'enregistrement des faits d'état civil - Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire

Panel de discussion organisé par PARIS21 L'enregistrement des faits d'état civil : des données qui comptent pour l'Afrique 11 Février 2015, 9h-10h

Objectifs

1. Identifier clairement le rôle et la responsabilité des instituts nationaux de statistiques (INS) dans le système d'enregistrements des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil, et le renforcement des capacités nécessaires pour cela.
2. Proposer des mesures pour renforcer la coordination entre les INS, les bureaux d'enregistrement de l'état civil, et les institutions du secteur de la santé, afin d'assurer la production et l'utilisation de statistiques vitales de qualité – y compris sur les causes de décès – provenant de l'enregistrement des faits d'état civil, en soutien à la bonne gouvernance et à l'élaboration des politiques.
3. Proposer des solutions pour faire des statistiques administratives de base, telles que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, la source principale de données sur la population pour le suivi des objectifs nationaux et mondiaux de développement.

Organisé par: PARIS21

Format: Lancement d'une vidéo de plaidoyer sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique, suivi d'un panel de discussion.

Contexte :

Le Plan d'action de Busan sur les statistiques a souligné en 2011 l'importance de l'état civil et des statistiques vitales pour l'élaboration des politiques dans les termes suivants: «**Les statistiques sont une question de vie ou de mort.** En 2009, les naissances de 50 millions d'enfants n'ont pas été enregistrées. Ils sont entrés dans le monde sans aucune preuve d'âge, de citoyenneté, ou de filiation. Cette même année, 40 millions de personnes sont mortes inaperçues, sauf par leurs familles ou leurs amis. Il n'y a aucun enregistrement sur les endroits des décès, sur la date des décès, et surtout sur comment ils sont morts. Dans la plupart des pays à revenu élevé, ces événements démographiques (naissances et décès) sont enregistrés par les systèmes d'état civil, qui enregistrent aussi les mariages, les adoptions et les divorces. Mais dans de nombreux pays en développement, les systèmes d'enregistrement sont incomplets ou absents. [...] En l'absence de systèmes d'enregistrements efficaces, les pays doivent s'appuyer sur des enquêtes rares et coûteuses pour estimer les statistiques vitales nécessaires pour soutenir les fonctions essentielles de l'État et planifier pour l'avenir. Le plus souvent, les décisions politiques clés sont prises en l'absence de données fiables ». En outre, les individus qui ne sont pas enregistrés se voient privés de leurs droits de base liés à l'identité et à la nationalité, ainsi que de leur possibilité de réclamer ces droits auprès de leurs gouvernements.

Malgré les améliorations apportées au cours des dernières années, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil (systèmes CRVS en anglais) en

Afrique restent incomplets et inadéquats, réduisant ainsi la valeur des statistiques vitales pouvant être utilisées: le pourcentage de pays sur le continent ayant une couverture de statistiques vitales de plus de 90% n'est que de 22% pour les naissances, et 13% pour les décès¹; 55% des enfants de moins de cinq ans ne sont pas enregistrés à la naissance en Afrique sub-saharienne²; et seulement six pays d'Afrique peuvent fournir des données de qualité élevée, moyenne ou faible sur les causes de décès³.

L'état de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil en Afrique pose des défis considérables pour les fournisseurs de statistiques officielles, notamment dans le cadre de l'élaboration de politiques, de la planification et du suivi des progrès des pays par rapport aux objectifs nationaux et mondiaux de développement. Beaucoup d'objectifs et cibles dans le programme de développement durable de l'après 2015 nécessiteront des estimations fiables de la population qui peuvent être tirées d'un système d'enregistrement et de statistiques d'état civil complet et à partir duquel de nombreux indicateurs pertinents peuvent être générés.

Tout en reconnaissant les recensements et les enquêtes comme source utile de données, les « *principes et recommandations des Nations unies pour les systèmes de statistiques de l'état civil* » recommandent l'enregistrement des faits d'état civil comme la source la plus fiable de **statistiques vitales, car elles sont complètes, régulières, et produites en temps opportun** pour produire une information permettant de répondre efficacement aux problèmes nationaux et mondiaux tels que la pauvreté, la faim, les migrations, le commerce, la sécurité, l'éducation, et les déplacements de personnes, entre autres.

Les statistiques administratives de base constituent une source durable de données, par opposition aux recensements et enquêtes qui sont coûteux sur le long terme. L'effort initial requis pour installer un système CRVS sera rentable sur le long terme car il fournira des données complètes et fiables à un coût plus faible.

Les registres et les données administratives sont deux sources de données déjà à la disposition des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN). Certains pays font usage de données générées par les systèmes de données administratives pour éclairer les décisions et politiques nationales. Le système CRVS, par exemple, est une source importante de données administratives sur les statistiques vitales, fournissant des informations sur l'ensemble de la population, comparables dans le temps et l'espace et permettant la ventilation par âge et par sexe selon les niveaux géographiques les plus détaillés. C'est la seule source universelle et continue de données démographiques et de santé qui a le potentiel de fournir des informations sur plusieurs secteurs (publics et privés, comme par exemple la santé, l'éducation, le travail, la protection sociale, les banques, etc.) et d'aider les gouvernements locaux et nationaux à planifier la prestation de services, à concevoir et suivre les programmes de développement, et à évaluer si ceux-ci ont atteint les objectifs fixés.

Les systèmes statistiques nationaux doivent fournir des statistiques de qualité pour les politiques et les décisions, dans un nombre croissant de domaines. En outre, des défis se posent à différents stades de la production des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et qui entravent la pleine utilisation de l'état civil. Il s'agit notamment de la faiblesse des cadres législatifs, des obstacles individuels liés à l'enregistrement, les problèmes en termes de gestion, d'organisation et d'infrastructure pour collecter les informations sur les événements vitaux, des incohérences entre les dossiers d'enregistrement et les statistiques compilées, des formulaires de données incohérents,

¹http://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/CR_coverage.htm

²<http://data.unicef.org/child-protection/birth-registration>

³World Health Statistics, 2012

la faiblesse de la coordination, le manque de définition claire des rôles et des responsabilités, et des retards dans la production des statistiques, entre autres⁴.



Les étapes des statistiques vitales de l'enregistrement à l'utilisation

Bien que le problème doive être traité de façon globale et inter-corrélatrice, ce forum souhaite se concentrer spécifiquement sur le rôle et la responsabilité potentiels des INS/SSN pour combler efficacement la production de statistiques vitales et promouvoir leur utilisation dans la gouvernance, la politique et la planification. Les discussions viseront également à réfléchir sur les défis et les obstacles dans la génération de statistiques vitales de qualité, et les mesures nécessaires aux niveaux local, national et régional, pour l'amélioration des capacités dans la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques d'état civil dans le développement.

En Afrique, certains progrès ont été réalisés au cours des dernières années en termes de coordination entre les bureaux d'enregistrements des faits d'état civil et les INS et dans l'utilisation des données administratives pour le suivi des politiques. Le Programme Afrique sur l'amélioration accélérée de l'état civil et des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS) est mis en œuvre sur le continent depuis 2009, et la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, tenue à Durban en 2012, a reconnu l'importance de renforcer la coordination entre les INS et les systèmes d'enregistrements des faits d'état civil, afin d'assurer la production ainsi que l'utilisation des statistiques vitales de qualité qui peuvent soutenir de meilleures politiques, la gouvernance et l'administration publique. Les ministres ont décidé à Durban d'intégrer les systèmes d'enregistrements des faits d'état civil dans les Stratégies Nationales pour le Développement de la Statistique (SNDS) en renforçant et en facilitant la coordination entre les INS et les autorités de l'état civil dans la gestion et le suivi des défis des systèmes d'enregistrements des faits d'état civil. Ils ont également proposé que chaque pays entreprenne une évaluation complète de son système et élabore un plan d'action stratégique pour le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil. La troisième conférence ministérielle a également porté son attention sur une collaboration plus étroite avec le secteur de la santé, en particulier pour améliorer les niveaux d'enregistrement des naissances et décès, la documentation sur les causes de décès, et la production de statistiques de qualité sur ces aspects.

Cependant, malgré les progrès, les données CRVS ne sont pas encore suffisamment utilisées pour l'élaboration des politiques en Afrique, et, dans de nombreux pays, la coordination entre l'INS et le bureau d'enregistrement des faits d'état civil est encore faible, et les SNDS ne prennent pas suffisamment en compte les questions concernant les statistiques de l'état civil. Durant le débat, le rôle et la responsabilité des INS dans le système d'enregistrement des faits d'état civil seront explorés, ainsi que le renforcement des capacités nécessaires pour les renforcer. Les progrès réalisés depuis 2012 en Afrique en termes de coordination entre les INS et les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil seront également discutés, et des propositions de mesures pour les renforcer seront faites, avec l'objectif de produire des statistiques vitales de qualité pour la bonne gouvernance et l'élaboration des politiques. Le panel proposera des solutions pour améliorer

⁴WHO. 2013. Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death: resource kit. www.who.int

l'utilisation des statistiques d'état civil et d'autres données administratives comme source fiable de données pour suivre le développement durable, dans le contexte de l'agenda post 2015.

Questions pour les panélistes:

1. Quels sont les goulots d'étranglement auxquels font face les INS dans leur engagement dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil ?
2. Dans quelle mesure les INS peuvent-ils collaborer avec les ministères de tutelle et d'autres parties prenantes afin d'améliorer la qualité des statistiques vitales? Comment les SNDS peuvent-elles être utilisées pour renforcer la coordination, la collaboration et les partenariats pour la mise en œuvre de systèmes fonctionnels d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil ?
3. Quel type de renforcement des capacités serait nécessaire pour renforcer le rôle et la responsabilité des INS dans le système d'enregistrement et d'établissement de statistiques de l'état civil ?
4. Quels sont les cas ou exemples de l'utilité de l'état civil pour la gouvernance, la politique, ou l'aménagement du territoire qui peuvent être partagés? Comment les sources de données administratives (par exemple les statistiques de l'état civil) peuvent-elles être pleinement utilisées comme source fiable de statistiques pour suivre et mesurer le développement durable?
5. Qu'est-ce qui peut être fait pour stimuler la demande et, ainsi, promouvoir l'utilisation des statistiques de l'état civil? Quel type de plaidoyer est nécessaire du point de vue statistique et politique pour impliquer activement toutes les parties prenantes?
6. Y a-t-il des approches novatrices à prendre en compte dans l'avancement de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, et qui cibleraient les INS?

Participants:

Les panélistes seront des statisticiens nationaux, des ministres en charge de/impliqués dans l'enregistrement et les statistiques de l'état civil, des directeurs d'institutions nationales d'enregistrement des faits d'état civil, des bailleurs de fonds et des partenaires qui peuvent proposer des perspectives institutionnelles et pays dans les discussions.

Agenda provisoire:

Date	Titre	Intervenant
11 février, 9h-10h	L'enregistrement des faits d'état civil : des données qui comptent pour l'Afrique	Modérateur: Dr. El Iza Mohamedou Deputy Secretariat Manager, PARIS21 Panelistes (tbc): Mr. Aboubacar Sedikh BEYE Directeur Général Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie Sénégal Ms. Raj Gautam Mitra Chief, Demographic and Social Statistics Section African Centre for Statistics UNECA Représentant du Kenya A déterminer
